

DECLARATION ET RECUPERATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Nom :
Prénom :
Fonction :

- ❗ Le nombre d'heures supplémentaires est plafonné à 220 par an et à 25 heures mensuelles
- ❗ Toute heure supplémentaire effectuée doit être validée au préalable par le responsable hiérarchique
- ❗ La récupération doit intervenir dans le mois qui suit, ou le cas échéant dans les 3 mois qui suivent (selon congés estivaux)
- ❗ Toute heure non récupérée au 31 décembre de l'année ou elle a été faite sera considérée comme perdue

Horaires habituels de l'agent : Matin : de ----H---- à ----H----		
Après Midi : de ----H---- à ----H----		
HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES		
Date/ Heure	Motif	Solde
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
HEURES RECUPEREES		
Date/ Heure	Motif	Solde
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		
Le ----- de ---- H----- à ----H-----		

Je soussigné(e)

certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Demandeur	Responsable de service	Directeur
Nom :	Nom :	Nom :
Date :	Date :	Date :
Visa :	Visa :	Visa :

favorable	défavorable	Motif :	
-----------	-------------	---------	--